



PARI(S) SANTÉ FEMMES
12 - 13 - 14 JANVIER 2022
Paris Convention Center - Porte de Versailles



Conditions particulières de vente pour les inscriptions individuelles

- Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone ni dans les locaux de Colloquium.
- Aucune inscription ne sera confirmée par téléphone ni dans les locaux de Colloquium.
- Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat du congrès (télécopie, courrier ou courriel).

Les remboursements éventuels seront effectués après le congrès.

- **Avant le 03 décembre 2021** : remboursement total des sommes versées (inscription, publications), à l'exception de 50€ pour frais de dossier.
- **À partir du 03 décembre 2021** : aucun remboursement.

Changement de nom

Les changements de noms sont acceptés (les prestations doivent rester identiques) :

- Jusqu'au 03 décembre 2021 sous réserve du paiement de 25€ de frais de dossier.
- Jusqu'au 31 décembre 2021 sous réserve du paiement de 50€ de frais de dossier.
- Après le 31 décembre 2021, tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription



PARI(S) SANTÉ FEMMES
12 - 13 - 14 JANVIER 2022
Paris Convention Center - Porte de Versailles



Conditions générales de vente pour les inscriptions dans le cadre de la formation continue

- Aucune inscription ne sera effectuée ni par téléphone, ni dans les locaux de Colloquium.
- Toute annulation ou changement de nom devra être envoyé à Colloquium soit par e-mail soit par courrier postal
- Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.
- **Fermeture du site des inscriptions formation continue : le 20 décembre 2021.**
- **Après cette date**, toute inscription pourra être effectuée en ligne, à titre individuel, avec règlement par carte bancaire, au tarif en vigueur, **jusqu'au 14 janvier 2022**. Aucun autre moyen d'inscription ne sera accepté.
- Une attestation de présence sera remise aux participants avec leur badge, lors de leur arrivée au congrès et chaque participant devra remettre cette attestation à son service formation continue, dès la manifestation terminée.
- **La facture des droits d'inscription sera envoyée à l'issue de la manifestation**, à l'adresse de facturation renseignée par la DRH ou la Direction lors de l'inscription du participant. **Le règlement devra intervenir dans les 2 mois suivant la réception de la facture.**